Envoyé en préfecture le 14/05/2026
Reçu en préfecture le 14/05/2026
Publié le 15/05/2026
ID : 023-212326607-20260508-D202618-DE

Commune de La Villetelle

Département de la Creuse

Membres	11
Présents	9
Représentés	0
Votants	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0

Séance ordinaire du conseil municipal du 8 mai 2026 à 9 heures 30 selon la convocation du 4 mai 2026 à la mairie de La Villetelle, sous la présidence de Chantal PINGUET, maire.

Secrétaire de séance : Bérengère de MONTGAILHARD

Délibération n° 2026/18 du 8 mai 2026
Portant sur les travaux de renforcement du mur de Charemblas

Présents : Mmes PINGUET Chantal, BAYART Thérèse, BŒUF Madeleine, de MONTGAILHARD Bérengère, DELATRONCHETTE Tiffany et HÉNAUX Camille MM. MAROT Jérémy, MEYNARD Sylvain et VIVIÈS René.

Absents : MM. FERRY Éric et LEGRAND Bruno.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des travaux pour renforcer le mur de soutènement de la voie communale de Charemblas et présente le devis du SIVOM pour un montant total TTC de 2 352 €.
Elle précise qu'il pourra peut-être y avoir un surplus en fonction du déroulement des travaux.

Le conseil municipal, après avoir étudié les devis :

- accepte à l'unanimité le devis du SIVOM pour un montant TTC de 2 352 €,

- charge Madame le Maire de signer tous les documents utiles.

Fait à La Villetelle, les jour, mois et an susdits

Le maire, Chantal PINGUET.

MAIRIE de LA VILLETELLE 23260